



# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Exploitation d'un forage d'eau potable « Communal F2 » Commune de Targon**

Une enquête publique unique est prescrite **du lundi 03 mai 2021 au jeudi 03 juin 2021 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine à partir du forage « Communal F2 » sur la commune de Targon, la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection mis en place autour du forage où seront instaurés des servitudes d'utilité publique.

Le responsable du projet est : le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Targon 20, Grand rue – 33760 TARGON. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Richard PEZAT ou Madame NEYRET tél : 05.56.06.13.89

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, une notice explicative, un projet d'arrêté et une décision de cas par cas, sera mis à la disposition du public à la Mairie de Targon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Targon.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Gilles FAURE Ingénieur Environnement et Développement Durable, se tiendra à la disposition du public **à la Mairie de TARGON** pour recevoir ses observations :

- **lundi 03 mai 2021 de 09h00 à 12h00,**
- **mercredi 12 mai 2021 de 09h00 à 12h00,**
- **mercredi 19 mai 2021 de 09h00 à 12h00,**
- **jeudi 03 juin 2021 de 14h00 à 17h00.**

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Targon et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État de la Gironde: [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).  
La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau et déclarer d'utilité publique le captage et le périmètre de protection instauré.